

7e édition - « La vie et la mort »

Dépôt des candidatures : Du 19 octobre au 12 février 2027

Finale : 10 mai 2027

CONCOURS
ROSENTHAL

Musique de chambre mise en scène



.....

Conditions générales

03

.....

Calendrier

04

.....

FAQ

05

.....

Règlement intérieur

06/07

.....

Il y a bientôt 30 ans, Manuel Rosenthal a voulu transmettre sa passion de l'orchestre aux générations qui débutent dans le métier et a insufflé l'idée d'une formation au métier de musicien.ne d'orchestre.

L'Orchestre Ostinato était né.



Célèbre chef d'orchestre de dimension internationale, élève de Maurice Ravel et compositeur ouvert à la musique contemporaine, il a toujours été tourné vers les jeunes musicien.ne.s et a eu le souci de leur faire aimer l'orchestre et de les insérer dans la réalité professionnelle.

À l'instar de Ravel, Manuel Rosenthal a composé des œuvres orchestrales mais aussi des pièces de musique de chambre. En effet, le jeu d'orchestre était selon lui un prolongement du jeu en musique de chambre, dans lequel l'écoute de l'autre et la cohésion d'ensemble sont la base du jeu collectif.

À travers ce concours de musique de chambre avec mise en scène, les musicien.ne.s de l'Orchestre Ostinato pourront ainsi développer leur créativité, leur engagement musical et la finesse de leur interprétation.

CONDITIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Les candidat.e.s doivent constituer une formation de musique de chambre composée de deux à six musicien.ne.s
- Chaque ensemble doit inclure au moins un musicien.ne actuel de l'Orchestre Ostinato
- Les instruments utilisés doivent être transportables et pris en charge par les musicien.ne.s (le piano n'est donc pas autorisé, tandis que les percussions ou la harpe sont acceptées sous réserve que leur transport soit assuré par les musicien.ne.s)

PRIX

- Une résidence de création à la Maison Mousse, dans le Bourbonnais

• Diffusion sur la saison 2027-2028 avec accompagnement par des professionnel.le.s

ou

- Une bourse de 2 000 euros

CONSIGNES

- Présenter un dossier comprenant une note d'intention artistique, le programme proposé et/ou les esthétiques abordées
- Inclure une présentation de l'ensemble ainsi qu'une biographie des musicien.ne.s
- Concevoir une maquette du spectacle final de 20 minutes intégrant une mise en scène (les lauréat.e.s du concours seront accompagné.e.s à la création d'un spectacle d'une durée de 50 minutes à 1 heure)
- Le spectacle doit s'adresser au tout public
- Le projet doit s'inscrire dans le thème « La vie et la mort »
- Le dossier est à envoyer à l'adresse suivante : theo.friconneau@ostinato.fr

CALENDRIER

Lancement du concours
19/10/2026

Date limite de dépôt
de dossier
12/02/2027

Annonce des quatre
groupes finalistes
19/02/2027

Masterclasse 1
d'accompagnement à la
mise en scène
30/03/2027

Masterclasse de
musique de
chambre
16/04/2027

Masterclasse 2
d'accompagnement à
la mise en scène
04/05/2027

Répétition générale
07/05/2027

Finale
10/05/2027

FAQ



Pourquoi la formation ne peut-elle pas comprendre de piano ?

Car les lieux dans lesquels les lauréat.e.s joueront n'ont pas forcément de piano à disposition. Il faut considérer que tous les instruments doivent pouvoir être transportés par leurs propriétaires.

Peut-on attendre de rencontrer le ou la coach pour le projet de mise en scène ?

Non, il faut absolument avoir pensé son projet avant. Le ou la coach ne sera là que pour vous donner des clés d'amélioration et des conseils professionnels.

Que veut dire « avec mise en scène » ?

L'objectif est de stimuler votre créativité. Le spectre est très large. Choix de scénographie par les costumes, les accessoires, la mise en espace, le texte...

Votre interaction avec le public peut également se faire par de la médiation sur les oeuvres que vous présentez.

Puis-je m'inscrire avec des musicien.ne.s qui ne sont pas d'Ostinato ?

Oui, il suffit qu'une personne du groupe fasse partie de l'Orchestre Ostinato.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Objectif du concours

La septième édition du Concours Rosenthal-Ostinato ci-après dénommé « le concours », est organisée en 2027 par l'Orchestre Ostinato. Ce concours a pour objectif de faire émerger des talents qui savent s'adapter aux différentes formations musicales au sein d'un orchestre et de leur donner l'opportunité de se produire en public.

.....

Article 2 : Éligibilité des projets et des candidat.e.s

Les formations doivent être constituées de deux à six artistes dont au moins un.e membre de l'Orchestre Ostinato, à jour de ses cotisations. Les artistes ne peuvent appartenir qu'à un seul groupe.

.....

Article 3 : Dossier de candidature

Le programme doit être accessible au tout public et peut comporter des œuvres originalement écrites pour la formation, mais aussi des arrangements. Si plus de 4 groupes se présentent au concours, une pré-sélection sur dossier sera effectuée, en tenant compte de la qualité du projet artistique, de la qualité du dossier de candidature, ainsi que des motivations exposées par le groupe. L'envoi d'une présentation vidéo sera apprécié.

.....

Article 4 : Jury

Le jury est constitué de personnalités compétentes dans le domaine du spectacle vivant, de la direction artistique d'Ostinato, du responsable pédagogique et de membres salarié.e.s de l'orchestre. La composition du jury pourra être modifiée en cas d'incapacité de l'un.e de ses membres.

.....

Article 5 : Les prix

Une résidence de création à la Maison Mousse, dans le Bourbonnais.

Et, au choix, la diffusion du groupe sur la saison 2027-2028 ou une bourse de 2 000 euros à partager entre les membres du groupe.

.....

Article 6 : Inscription et dates du concours

Les candidatures sont à transmettre jusqu'au 12 février 2027 inclus à l'adresse suivante : theo.friconneau@ostinato.fr

Générale du concours : 7 mai 2027

Finale du concours : 10 mai 2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 7 : Engagements des candidat.e.s et lauréat.e.s

Les candidat.e.s s'engagent à :

- être à jour de leurs cotisations auprès de l'Orchestre Ostinato
- se rendre disponibles pour les masterclasses avec les intervenant.e.s professionnel.le.s et pour la résidence dans le Bourbonnais
- prendre à leur charge tous frais techniques complémentaires (partitions, locations d'instruments...)
- respecter le règlement intérieur de l'Orchestre Ostinato

Article 8 : Information et communication

Les groupes sélectionnées autorisent expressément l'Orchestre Ostinato à publier leur candidature, la description non confidentielle de leur projet, dans le cadre des actions d'information, d'accompagnement et de communication liées au concours y compris sur internet et les réseaux sociaux.

Article 9 : Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la candidature au concours Rosenthal sont nécessaires au traitement, à la gestion, à l'évaluation et à la sélection des candidatures, ainsi qu'à la gestion de la relation avec les candidat.e.s et les lauréat.e.s et à la promotion du concours. L'Orchestre Ostinato pourra également utiliser ces données pour informer les candidat.e.s des actualités du concours.

Les données sont conservées conformément aux durées légales et réglementaires en vigueur.

Conformément au RGPD et à la législation applicable, les personnes concernées disposent de droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Les dossiers de candidature ne doivent contenir que les données personnelles des porteurs de projet, sauf consentement exprès des personnes concernées.

Les candidat.e.s consentent à ces conditions et garantissent avoir obtenu l'accord des personnes dont ils et elles transmettent les données.

Article 10 : Acceptation du règlement

Tout.e candidat.e reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

L'Orchestre Ostinato se réserve le droit de le modifier à tout moment et de prendre les décisions nécessaires à son application et à son interprétation.

Les éventuelles modifications seront communiquées aux candidat.e.s, qui s'engagent à s'y conformer.

Tout manquement au règlement pourra entraîner l'annulation de la participation.